

---

[Imprimer](#)

## **Nanterre : le renouvellement urbain du quartier du Chemin de l'Île engagé**

Image

---

**Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier du Chemin de l'Île, la SEM de Nanterre (Hauts-de-Seine) souhaite confier des missions de coordination urbaine, paysagère, architecturale et technique, ainsi que la maîtrise d'œuvre complète des espaces publics, de conception et de réalisation.**

Au nord-est de la ville de Nanterre (Hauts-de-Seine), le quartier du Chemin de l'Île fait l'objet d'un important renouvellement urbain par le biais d'opérations d'aménagement concernant en particulier les secteurs Hoche, Komarov, Cœur de l'Île et Docteur Pierre, la ZAC des Guillaiaies ainsi que le parc départemental du Chemin de l'Île. Des évolutions qui tendent vers une transformation conséquente

---

---

du quartier et engage désormais le renouvellement urbain de son secteur en politique de la ville, marqué par de grands ensembles de logements sociaux sur une étendue de 12 ha.

A cette fin, la ville de Nanterre a déposé dès 2015 un dossier de candidature pour l'inscription du QPV au programme de renouvellement urbain d'intérêt régional de l'Anru. En concertation avec la commune, l'établissement public territorial Paris-Ouest La Défense entend intégrer le secteur dans un périmètre de ZAC d'une superficie de 17 ha comprenant quatre secteurs opérationnels : Zilina, Leclerc/Résistance, Sorbiers et Acacias.

## **Mission en 2 volets**

Si le dossier de création de la ZAC du Chemin de l'Île a été approuvé en conseil de territoire de Paris-Ouest La Défense le 28 mars 2023, le dossier de réalisation le sera quant à lui lors du conseil de territoire de juin 2023, au même titre que le traité de concession d'aménagement qui désignera la SPLNA aménageur de la ZAC. En tant que maître d'ouvrage des opérations d'aménagement, la SPLNA entreprendra par conséquent l'approfondissement du projet urbain et engagera sa mise en œuvre.

Dans ce contexte, une maîtrise d'œuvre reste à désigner sur les quatre secteurs opérationnels. La mission est composée de deux volets : la coordination urbaine, paysagère, architecturale et technique, et la maîtrise d'œuvre complète des espaces publics, conception et réalisation.

[Consultez l'avis](#)